

Validation par la CLDR du PCDR finalisé (avril 2020) pour son prochain envoi au service extérieur de la DDR et obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Validation par la CLDR du PCDR finalisé (15 avril 2020) pour son prochain envoi au Service extérieur de la DDR et obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne

Dans le cadre du confinement général (mars, avril, mai 2020) lié à la pandémie *COVID-19*, cette validation du PCDR de Trooz finalisé, qui aurait dû faire l'objet d'une dernière réunion de la CLDR avant soumission à la *Région wallonne*, s'est opérée de manière virtuelle. Il en va de même pour la validation du procès-verbal de la dernière CLDR d'octobre 2019.

Il semblait important pour la *Commune de Trooz* comme pour le *GREOVA* que ce PCDR soit envoyé avant le mois de mai 2020 au *Service extérieur de la Direction du Développement rural*, et ce afin d'obtenir l'accord de recevabilité nécessaire souhaité avant la période estivale juillet-août pour prévoir - idéalement - la défense du PCDR de Trooz devant la *Région wallonne* durant le dernier trimestre 2020.

Un courriel détaillant ce contexte a dès lors été envoyé à tous les membres de la CLDR, en les invitant à prendre connaissance du fichier du PCDR finalisé (numérisé et hébergé sur *WeTransfer*). Une version papier a aussi été déposée à l'un des membres qui le souhaitait. La date butoir du 15 avril 2020 avait été fixée pour recevoir les dernières approbations, non approbations ou remarques des membres ; néanmoins, faute de réactions en suffisance, l'échevin en charge du PCDR, M. Sébastien MARCQ, a recontacté les membres qui ne s'étaient pas manifestés pour s'assurer de leur accord pour validation.

Malgré le courriel envoyé aux membres détaillant ce point : « *Il est possible que vous lisiez encore ici et là quelques contenus qui pourraient à l'infini être peaufinés ou corrigés, néanmoins le GREOVA et la Commune attirent votre attention sur le fait qu'il est plus que temps de soumettre le PCDR à la Région wallonne (comprenez svp avant la fin de cette année), et que de nouveaux débats en CLDR relatifs à des détails nous amèneraient à amoindrir nos chances de pouvoir encore le présenter : pour rappel, bien que l'étude socio-économique ait été maintes fois réactualisée depuis le début de l'ODR, la consultation citoyenne, elle, aura toujours commencé en 2012. Aussi, pas d'inquiétude si vous lisez encore certains détails que vous auriez aimé corriger/discuter (au sein des fiches-projets par exemple) : ils ne porteront en rien préjudice aux futures réalisations du PCDR car nous vous rappelons que chaque fiche-projet (particulièrement celles du lot 1), au moment de sa future activation, pourra faire l'objet d'une révision totale par un bureau d'études, qui sera soumise à la CLDR.* », certains membres de la CLDR se sont montrés craintifs quant à certains détails relatifs aux fiches-projets du lot 1, qu'ils pensaient « figés » (exemple : nombre de places de parking prévues ici ou là).

L'agent de développement Alix EVRARD a donc personnellement recontacté certains d'entre eux afin d'atténuer leurs craintes : **tant que l'essence même de chaque projet (objectif principal mis en avant par la consultation citoyenne) sera préservée, les détails des descriptifs et plans de chaque fiche-projet pourront encore muter et être soumis pour validation consultative à la CLDR lors de sa réactualisation, de son activation et de la création du projet définitif qui s'ensuivra. Pour rappel la tenue de 4 CLDR au minimum par an est une condition imposée par la Direction du Développement Rural, qui veille à ce que la population qu'elle représente prenne régulièrement connaissance des avancées des projets subsidiés.**

Moyennant quelques corrections ou remarques à prendre en compte dans le futur, tous les membres ont finalement validé le PCDR finalisé (et dès lors son envoi au *Service extérieur de la Direction du Développement rural* pour demande imminente d'accord de recevabilité), ainsi que le PV de la précédente CLDR (octobre 2019).

Lorsque ces remarques/corrections ne portaient pas sur des détails susceptibles d'être encore modifiables lors des futures activations de fiches-projets et des réactualisations de leur pré-étude, elles ont été directement intégrées par le GREOVA au fichier PCDR finalisé. Ces petites corrections portaient essentiellement sur les parties 1 (analyse socio-économique) et 5 (fiches-projets) du PCDR.

Toutes les remarques relatives aux détails des fiches-projets qui pourront être rediscutés dans le futur sont ici listées :

Fiche 1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre :

- Comme déjà évoqué au sein des deux fiches-projets relatives à la confusion des *place Emile Vandervelde* de *Fraipont* (fiche-projet 1.1) et *placette Emile Vandervelde* de *Nessonvaux* (fiche-projet 3.1), il est suggéré que soit rebaptisée l'une des deux d'un nom un peu plus contemporain (celui d'un artiste par exemple, ou de *Jules Martin*), et ce en soumettant quelques noms préalablement choisis au vote des habitants de l'entité.
- Il est important que l'objectif prioritaire, bien stipulé dans la fiche-projet, relatif à un aménagement en faveur des personnes (et non en faveur de la mobilité et du parage, qui n'est que l'objectif secondaire) ne soit jamais remis en question. En effet une mixité équitable des fonctions « aménagements pour les personnes » et « parage » au sein de la place et du terrain du presbytère restreindrait les possibilités de restauration et limiterait la convivialité de la place (si par exemple en son centre - entre les futurs kiosques et esplanade – y apparaissaient 4 places de parking).
- Le plan des aménagements de la place (page 333) indique en effet actuellement deux espaces de 4 places de parking : l'un est accolé au kiosque, le deuxième est en bordure des habitations de l'autre côté de la place ; or, pour libérer le kiosque de cette proximité peu souhaitable, ces 4 places de parking pourraient être disposées à proximité et parallèlement à celles de l'espace en bordure des habitations.
- Il est souhaité au niveau technique que cette fiche-projet soit dans le futur retravaillée par un bureau d'études expert en mobilité (des personnes comme des engins), et ce afin de lui conférer avant toute réalisation maladroitement une vraie lisibilité et une vraie cohérence.
- Il sera aussi nécessaire de consulter les riverains, premiers concernés, lors de l'activation de cette fiche-projet.

Fiche 1.3 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et y attirer un tourisme diffus :

- Bien que l'avant-projet ait été validé par la majorité de la CLDR, un membre trouve le projet encore trop peu développé, et remet en question la projection de 37 nouvelles places de parking sur les deux côtés de la *place Texeira* ouverts vers les habitations.
- Il sera aussi nécessaire de consulter les riverains, premiers concernés, lors de l'activation de cette fiche-projet.

Fiche 1.4 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative :

- Au niveau du plan de la pré-étude qui sera réactualisé dans le futur, veiller à réfléchir aux/y indiquer les éléments suivants :
 - Songer à une épuration des eaux usées : où se jetteraient-elles ?
 - Ne faudrait-il pas une citerne d'eau de pluie pour alimenter la chasse du WC ?
 - Les deux escaliers vers la scène sont déplaçables.
 - Une servitude de passage est essentielle via le fond du parking, au niveau de la scène pour garantir un accès piétons aux riverains des deux maisons voisines.
 - La descente au ruisseau au fond du parking est à laisser libre pour y laisser accéder ses gestionnaires provinciaux.

Fiche 1.5 FORÊT-VILLAGE, Aménager un espace de convivialité à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente :

- La nouvelle toilette extérieure pourrait être sèche ou autonettoyante (monnayeur à 50 centimes), et non traditionnelle.

Autres :

Un membre a relevé que les actions déjà concrétisées en lot 0 n'étaient pas toutes d'origine communale, mais bien exclusivement citoyenne, ce que l'auteur de programme et les agents accompagnateurs ne démentent en rien. Il est en outre rapporté que certaines actions, telles que l'objectif *Commune zéro déchet (cité en lot 0 à projeter)*, n'était qu'une proposition exclusivement communale, datant de l'ancien échevinat et très peu travaillée ni réellement envisagée jusqu'ici. Néanmoins, le GREOVA a maintenu cette proposition dans la mesure où le Collège communal peut aussi être à l'origine des projets, même s'ils ne sont qu'envisagés en lot 0. Il en va de même pour le projet relatif à la création d'un PCDN, procédure de longue haleine, qui bien que difficilement envisageable dans les années à venir, intéressent certains membres de la CLDR désireux de préserver davantage leur environnement.

Le GREOVA remercie tout le personnel communal et tous les membres de la CLDR pour leur attention et leur attitude constructive face à cette validation particulière du PCDR qu'ils élaborent depuis plusieurs années. Si cette première phase a été rallongée, la Commune et ses citoyens pourront bientôt profiter de l'outil, autant stratégique que financier, que représentera ce PCDR validé par la Région wallonne, nous l'espérons avant la fin de l'année 2020.